



**HOPITAL DE LA VALLEE DE JOUX**

1874

## Un ancêtre

Les édiles de l'Orient ont les yeux fixés sur l'avenir... ils se mettent en route...

Lisez donc ce premier rapport : il est édifiant à plus d'un titre!

## R A P P O R T

PRESENTE PAR

### L E C O M I T E P R O V I S O I R E

Dans le courant de l'année dernière, un généreux philanthrope offrait à la Société d'utilité publique (section de la Vallée) la belle somme de deux mille francs, à la condition de l'affecter en entier à la création d'une infirmerie pour le district de La Vallée.

Il va sans dire que des propositions aussi obligeantes furent accueillies avec une vive reconnaissance. Après quelques tractations dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer, une assemblée composée de délégués des trois communes de l'Abbaye, du Lieu et du Chenit, décida de confier à un **Comité provisoire** la tâche première de prendre des mesures nécessaires pour répondre le plus promptement possible aux vœux désintéressés du donateur.

Ce comité s'est réuni une première fois au Sentier, le 19 août 1873, sous l'habile présidence de M. le Préfet du district de La Vallée. Tous les membres présents ont été unanimes à reconnaître les services importants qu'une infirmerie pourrait être appelée à rendre dans notre contrée; ils ont également compris que leur devoir était de mettre immédiatement la main à l'oeuvre. Dans ce but, deux commissions ont été nommées: l'une chargée de prendre des renseignements sur l'organisation des Infirmeries actuellement existantes dans notre canton, la seconde chargée de chercher un emplacement favorable pour y installer l'établissement projeté.

I I

Pour tout ce qui concerne l'administration d'une infirmerie, nous avons reçu des renseignements nombreux, aussi complets que nous pouvions les désirer. Voici du reste sur ce sujet un résumé succinct du rapport présenté au comité provisoire dans sa séance du 15 novembre 1873.

La commission chargée de prendre des informations sur les dépenses entraînées par la création d'une infirmerie, les moyens d'y faire face, l'économie intérieure d'un établissement, s'est adressée à M. le secrétaire en chef du Département de l'Intérieur, à M. le pasteur Henri Germond, directeur de l'Institut des diaconesses de Saint-Loup, à la direction des Infirmeries de Château d'Oex, de Rolle et de la Broie.

Avec un empressement pour lequel nous ne saurions trop exprimer notre profonde gratitude, on a mis à notre disposition tous les documents capables de nous être utiles, tels que Rapports annuels, Règlements, Statuts, etc. Il y a plus, avec une parfaite amabilité on nous a invités à nous transporter à Payerne, afin d'y constater de nos propres yeux la marche de l'Etablissement, qui depuis quelques années, rend d'excellents services à la vallée de la Broie. Il y a même plus encore; M. le pasteur Germond a bien voulu se rendre personnellement au Sentier, afin de répondre verbalement à toutes les questions que nous désirerions lui adresser. Citons enfin, comme source de renseignements où nous avons abondamment puisé, un opuscule très substantiel de M. le docteur Rouge, chirurgien de l'Hôpital cantonal à Lausanne (Etudes sur l'assistance des malades et sur les hôpitaux).

Il résulte des renseignements obtenus que pour les besoins de notre contrée, un bâtiment capable de donner asile à six ou sept malades à la fois serait suffisant.

En effet, on estime en thèse générale que le nombre de lits nécessaires s'élève à un par mille âmes. A supposer donc que le district de La Vallée comptât au maximum 6000 habitants, on pourrait se contenter

d'une chambre à trois lits pour hommes et d'une chambre à trois lits pour femmes, plus, chambre et cuisine pour l'infirmière qui doit résider dans l'établissement. Ajoutons toutefois qu'il serait prudent d'avoir en réserve une chambre pour les cas inattendus qui viendraient à se présenter. Peut-être cette chambre supplémentaire pourrait-elle également répondre dans certains cas aux desiderata de M. le docteur Rouge qui voudrait installer dans chaque infirmerie "quelques lits pour les incurables dont la maladie nécessite un traitement particulier.

Enfin l'habile chirurgien de l'Hôpital cantonal estime qu'il y aurait grand avantage à adjoindre aux Infirmeries locales un **pavillon d'isolement** destiné au traitement des malades épidémiques, idée fort judicieuse et sur laquelle nous tenons à attirer l'attention des personnes qui auront à s'occuper de la construction de notre futur établissement. En effet, comment les choses se passent-elles quand une épidémie vient à éclater ? "Toutes les Infirmeries, écrit M. Rouge, excluant les affections contagieuses, il faut établir des lazarets spéciaux lorsqu'une maladie sévit épidémiquement; d'après la loi, c'est aux communes à fournir les locaux, à prendre les mesures nécessaires; on connaît assez l'empressement des municipalités à remplir ces obligations; pendant que les préparatifs sont poussés avec une activité qui n'a rien de fébrile, les cas propagés par la contagion augmentent, et ce n'est qu'au moment où l'épidémie a son maximum d'intensité qu'on arrive à posséder un embryon de lazaret mal installé, mais en revanche coûtant très cher. Que toute Infirmerie ait son pavillon d'isolement et la santé publique y gagnera". Espérons que l'Infirmerie de La Vallée aura le sien !

Mais une question fort grave surgit: Quelles sont les dépenses entraînées par la création d'une Infirmerie (sans compter le pavillon d'isolement) ?

Le coût moyen d'un lit se monte à environ 600 francs par an, ce qui en adoptant un maximum de sept lits pour une infirmerie à la Vallée, occasionnerait une dépense annuelle de 4,200 francs. Si l'on tient compte en outre du traitement de l'infirmière, d'un subside au médecin attaché à l'établissement, des dépenses imprévues, on arrivera sans peine à un minimum de 5,000 à 6,000 francs, pour les dépenses ordina-

res de l'année. A l'Infirmerie d'Aigle, elles ont atteint la somme de 6,592 fr. 80 c. en 1871. A titre de renseignement, voici quelques chiffres encore, que nous livrons sans les accompagner d'aucun commentaire: la journée de revient (médicaments, soins médicaux, pension, tout compris en un mot) est :

A l'Infirmerie de la Broie	de	2f.	72
A Genève (Hôpital)	"	3	05
A Lausanne (Hôpital cantonal)	"	2	18
A Aigle (Infirmerie)	"	3	30
A Morges (Infirmerie)	"	2	70
A la Chaux-de-Fonds (Hôpital)	"	1	75

Il est évident que les débuts surtout sont coûteux: à Rolle, les frais d'installation se sont élevés à la somme de 36,916 francs. A Payerne, d'autre part, pour cinq lits, ils n'ont pas même atteint le chiffre très modeste de 4,000 francs. Pour sept lits, ils seraient inévitablement plus grands.

En tout cas, il est bien certain que pour fonder une infirmerie, si modéré que l'on soit dans les dépenses, trois choses essentielles sont nécessaires: 1° de l'argent; 2° de l'argent; 3° de l'argent !

A en juger par les rapports que nous avons eus sous les yeux, le moyen le plus fécond pour se procurer ce nerf de toute entreprise humaine, c'est de faire appel à la bonne volonté de tous ceux qui savent garder dans leur coeur un peu de sympathie pour la souffrance et la misère.

On peut toutefois ajouter les contributions des malades, les subventions des communes. On nous écrit à ce sujet de Payerne :

"Nous subvenons aux dépenses de l'établissement:

- a) Par des ventes annuelles de charité dont le produit moyen varie de 1,000 à 1,500 francs.
- b) Par le remboursement partiel des frais de maladie opérés soit par les communes, soit par les bourses ayant charge, ordinairement le 50%; cela varie suivant les cas.
- c) Par des dons volontaires en argent et en nature."

A Aigle, les recettes (produit des collectes, dons volontaires, contributions payées par les malades, etc.) ont été en 1871 de 10,455 frs.

Les Infirméries actuellement existantes dans notre pays ne reçoivent aucun subside de l'Etat. Dans le canton de Berne, le gouvernement entretient cent lits, répartis dans vingt-huit infirméries locales, et cela à raison de 500 francs par lit. Le gouvernement vaudois consentirait-il à entrer dans une voie analogue vis-à-vis de nos infirméries locales ? Nous l'ignorons. Nous avons toutefois lieu de croire que nos autorités supérieures seraient très disposées à favoriser l'essor de ces établissements tout en leur laissant du reste leur complète autonomie.

Pour en finir sur ce sujet, mentionnons encore le fait que l'Etat a accordé un subside de 200 francs à l'Infirmérie de la Broie lors de sa fondation.

Dans la création d'une Infirmérie, comme dans toute oeuvre humaine, le premier pas est le plus difficile. Afin de nous orienter quelque peu, voyons comment on a débuté ailleurs.

A Rolle, ce sont deux dames qui, avec le concours de quelques personnes dévouées, prennent l'initiative en provoquant une souscription de fondation mobilière.

A Payerne, un comité de cinq membres recueille une somme de 5,000 fr à la suite d'un appel adressé avec l'autorisation de l'Etat, aux communes et aux populations des districts de Payerne, Avenches et Moudon.

Les débuts de l'Infirmérie de Château-d'Oex sont fort modestes et par cela même très instructifs. Citons les intéressants détails que nous devons à l'obligeance de M. le Pasteur de Château-d'Oex: "Il y a trois ou quatre ans, nous écrit-il, nous étions une assemblée assez nombreuse de personnes convoquées dans l'intention de fonder une Infirmérie. Notre pensée à tous était que l'élément essentiel pour réaliser ce projet était l'argent, et nous avons tort, comme la suite l'a bien montré. N'importe, n'ayant pas d'argent, dans l'espérance qu'il

nous en arriverait et en attendant, nous nous mîmes à élaborer un règlement. Puis, après avoir apposé nos signatures sur une liste de souscription, nous nous ajournâmes pour un temps illimité, celui où nous aurions des fonds pour mettre à exécution nos règlements. En attendant, les fonds n'arrivaient pas. Il est clair que personne ne se sent poussé à soutenir un établissement qui **n'existe pas**. Mais si les fonds n'arrivaient pas, les idées mûrissaient, et l'idée qui nous valut mieux que des fonds puisque son exécution nous en amena, ce fut qu'il fallait commencer. Cela paraissait bien une témérité, pour ne rien dire de plus, à beaucoup de personnes. Néanmoins c'est ce que l'on fit. On se demanda s'il n'y avait pas dans la contrée un malade qui ne recevait pas chez lui les soins nécessaires et on le trouva. Puis on se mit en quête d'une ou deux chambres qu'on louerait; on les trouva aussi. Nous avions alors 400 francs. A peine le bruit que l'on voulait commencer se répandit-il, que les dons commencèrent à arriver, tellement que cela et d'autres circonstances nous obligèrent à chercher à louer non une ou deux chambres, mais une maison..."

Le local trouvé, approprié à sa destination, les malades installés, reste à assurer la marche régulière de l'établissement.

En ce qui concerne les soins directs à donner aux malades, un certain nombre d'établissements hospitaliers ont à leur disposition des diaconesses de Saint-Loup qui remplissent les fonctions d'infirmières et dont les services sont très appréciés. Toutefois, M. le pasteur Germond nous engagerait à nous adresser, pour les premiers temps du moins, à une personne de la localité. Dans un établissement modeste, placé sous la direction d'un médecin expérimenté, ne renfermant pas un trop grand nombre de malades, une certaine pratique dans l'art de faire des pansements, une bonne santé, de la sympathie pour ceux qui souffrent, une conduite irréprochable, sont des qualités qui suffisent pour constituer une excellente infirmière.

L'administration des Infirméries est confiée à un comité plus ou moins nombreux. Rolle possède deux comités; les membres résidant à Rolle forment le comité d'administration ou comité local; le comité général qui se recrute de lui-même examine la gestion du comité local;



il est également convoqué pour toute décision importante. Le comité local est composé de neuf membres. L'Infirmierie de la Broie est administrée par un comité de dix-sept membres. La surveillance se fait à tour de rôle par les différents membres du comité.

Les détails relatifs à l'administration des Infirmieries sont l'objet de Règlements et Statuts spéciaux.

### I I I

Pendant que les renseignements dont nous venons de dégager la substance nous parvenaient, la commission chargée d'examiner la question du local ne restait pas inactive.

On songea d'abord à louer un bâtiment qui, par sa position, semblait éminemment favorable au but que l'on se proposait. Malheureusement des réparations considérables auraient été nécessaires pour l'approprier à sa nouvelle destination. Il fallut donc renoncer à ce projet.

La commission s'est alors demandé si le mieux ne serait pas de mettre hardiment la main à l'oeuvre et, au lieu de s'aventurer dans un provisoire incomplet, de chercher d'emblée un emplacement convenable et d'y construire un bâtiment modeste sans doute, mais disposé exclusivement en vue du but que l'on se propose et revêtant par conséquent un caractère définitif.

Le comité provisoire n'a pas hésité à entrer dans les vues de la commission en lui confiant le soin d'entamer aussi tôt que possible des transactions en vue de l'achat d'un terrain offrant des garanties suffisantes de salubrité.

La commission, déployant une activité pour laquelle nous tenons à lui exprimer notre sincère reconnaissance, est actuellement bien près d'être arrivée au terme de son travail. Après quelques tentatives infructueuses, elle espère pouvoir sous peu faire des démarches sérieuses en vue de l'achat d'un terrain bien situé à une petite distance

du Sentier et à proximité des voies de communications.

Ajoutons enfin que deux membres du comité ont su, par leur intervention personnelle, intéresser nos autorités supérieures à l'entreprise naissante. Nous sommes heureux de dire que le Conseil d'Etat a donné une première preuve de sa sollicitude pour notre Infirmerie future en chargeant son architecte de tracer gratuitement les plans de cet établissement.

#### I V

L'oeuvre sur laquelle nous appelons l'attention du public de La Vallée est donc en bonne voie; on peut dire qu'elle est commencée; il ne nous faut plus que le concours de tous les coeurs et de toutes les bourses pour la mener à bien.

Un mot encore.

Quelqu'un demandera-t-il peut-être si nous ne nous exagérons pas l'importance d'une Infirmerie à La Vallée et si en réalité cette institution coûteuse rendra tous les services que l'on paraît en attendre.

A cela nous répondons que même indépendamment de toute question locale (telle que la distance qui peut séparer une localité quelconque de notre Hôpital cantonal), les Infirmeries ont leur rôle spécial et par conséquent leur raison d'être.

Laissons encore sur ce sujet la parole à M. le docteur Rouge.

"De même que l'assistance à domicile a son champ d'action spécial et bien déterminé pour secourir les malades, de même aussi les Infirmeries ont leur tâche indépendante à remplir, tâche différente de celle qui incombe à l'établissement central, c'est-à-dire à l'Hôpital cantonal. Voici comme je comprends le jeu de ces institutions.

Les Infirmeries ne doivent recevoir dans leurs salles que les affections aiguës, légères, de courte durée, dont le traitement n'exige ni des soins compliqués, ni de surveillance particulière. Le personnel restreint de ces établissements n'est pas assez habitué au maniement

des malades et le matériel ne peut être assez complet pour suffire à toutes les exigences des cas difficiles, compliqués.

Aux Infirmeries aussi tous les cas d'urgence de la localité ou des endroits rapprochés. Suivant la gravité des lésions, les malades seraient évacués plus tard sur l'hôpital dans de meilleures conditions; le transport se fait alors avec moins de précipitation, moins d'anxiété, d'émotion pour le blessé qui, commodément installé dans une voiture qu'on aurait eu le loisir d'approprier à sa destination, arriverait débarrassé de toutes les impressions qui tourmentent généralement le malade qu'un grave accident conduit à l'hôpital." (Etude sur l'assistance des malades, p. 55)

Ces dernières considérations surtout sont d'un grand poids pour nous; les communications avec l'Hôpital cantonal sont difficiles; et suivant la saison, dangereuses même pour le malade. Des cas peuvent se présenter où le transport à l'hôpital est impossible et où les soins donnés à domicile sont insuffisants.

A ce point de vue seul il est permis de dire qu'une Infirmerie à la Vallée est une institution non seulement utile, mais une institution **nécessaire**. On peut affirmer sans crainte d'être démenti, qu'un tel établissement est susceptible de contribuer pour une bonne part à la santé publique, surtout si dans les cas d'épidémies sévissant avec violence, il permet, par l'adjonction d'un pavillon d'isolement, de séquestrer le mal dès ses premières manifestations.

Nous croyons donc qu'il est inutile de plaider plus longuement la cause d'une Infirmerie à La Vallée; cette cause, nous la considérons d'avance comme gagnée. C'est, animés d'un bon espoir, que nous allons de l'avant, comptant sur l'appui de tous les coeurs généreux, comptant avant tout sur la sympathie avec laquelle les autorités communales et les habitants du district de La Vallée encourageront une oeuvre dont ils seront les premiers à apprécier les bienfaits.

Sentier, le 22 janvier 1874.

Pour le Comité provisoire: **Eugène RAPIN**; pasteur.



L'Infirmierie de l'Orient... 110 ans après.







## NOTRE HOPITAL

Les origines de l'établissement hospitalier qui sera bientôt inauguré remontent non pas à la nuit des temps, mais à l'année 1866, date à laquelle on commença à réunir des fonds, par le moyen de ventes, concerts, etc., en faveur d'une Infirmerie de district. En 1874, il fut sérieusement question de construire au Sentier une Infirmerie de district, de 6-7 lits et, voyez-vous, comme à cette époque déjà on se préoccupait de la contagion, de lui adjoindre un pavillon d'isolement apte à recevoir les contagieux.

En 1885, le fonds de l'Infirmerie s'augmente d'un legs de Mme Hervieux, née Baud; puis, par donation de Mme Elisa Capt, au Solliat, d'une rente annuelle de 200 frs. En 1899, M. G.-H. Piguot, à Paris, lègue en faveur d'une Infirmerie communale, sa propriété dite: La Ferme. Peu à peu, de nouveaux dons et legs, entre autres, celui de M. Auguste Meylan, du Solliat, s'élevant à 30,000 francs viennent s'ajouter aux précédents, si bien qu'à partir de 1928, l'on commence sérieusement à songer à la construction de l'Infirmerie, objet des désirs de la très grosse majorité des habitants de la Commune, et cela d'autant plus qu'à cette date, le capital disponible dépassait 400,000 frs.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails relatifs aux opérations préliminaires à la construction. Rappelons seulement que la décision d'édifier le bâtiment de l'Infirmerie fut prise par le Conseil communal du Chenit dans ses séances des 27 juillet et 10 août 1931 et subséquemment dans celles des 30 janvier et 6 mars 1933. Le 6 mai 1933, eut lieu la pose solennelle de la première pierre et, dès lors la construction marcha rapidement grâce à une fin d'été très belle, si bien que le bâtiment fut mis sous toit avant les premiers frimas.

Enfin, dans sa séance du 22 octobre dernier, le Conseil communal du Chenit a adopté les nouveaux statuts de notre établissement. A cette occasion, et sur proposition de la Municipalité, il a transformé son titre d'Infirmerie du Chenit en Hôpital de la Vallée de Joux.

Le terme d'Infirmerie nous était familier, comme il l'est encore dans plusieurs districts de notre canton. Mais nous croyons ce changement opportun; car il supprime l'équivoque qui naît de l'emploi si fréquent du mot Infirmerie pour désigner ce qui est un hôpital.

Et maintenant, cette institution hospitalière, longtemps discutée, en faveur de laquelle ont travaillé tant de personnes: la Municipalité, l'ancien comité dit de l'Infirmerie, le Conseil actuel, etc., est achevée et prête à recevoir son personnel et les malades.

Les plans ont été faits et les travaux dirigés par M. R. Bonnard, architecte à Lausanne; les calculs relatifs au béton armé par M. Vautier, ingénieur à Nyon; la maçonnerie, gypserie, etc., par des entrepreneurs de la contrée; les installations électriques par le Service Intercommunal Le Chenit-Le Lieu.

Les mobiliers, la lingerie, l'équipement médical ont été fournis et installés par des maisons du pays ou suisses. Tout le matériel utilisé dans les diverses installations est d'origine suisse, à l'exception de quelques articles spéciaux que notre pays ne produit pas, entre autres, les appareils de radiographie et la lampe scialytique qui ont été fournis par des maisons françaises. Rappelons encore que tous les objets de lingerie ont été coupés, cousus, par des dames de bonne volonté, habitant les diverses parties de la Commune. A tous ceux et celles qui bénévolement ont œuvré en faveur de notre institution hospitalière, d'amples et chaleureux remerciements sont dus.

Voyons maintenant de quoi se compose le bâtiment de notre futur Hôpital. Disons tout d'abord qu'il s'élève à quelques centaines de mètres du village du Sentier, au-dessus de la route qui conduit au Brassus, en un site relevé, adossé à la côte boisée, donc protégé contre les vents d'ouest et du nord-ouest et abondamment ensoleillé grâce à son exposition au midi. Aux divers étages, des galeries-promenoirs, larges de 2 m. permettront aux malades de jouir du soleil, d'un air très pur et d'une vue étendue sur la contrée. Le bâtiment lui-même, conçu dans un style sobre, sans aucune ornementation, s'intègre harmonieusement au paysage ambiant et malgré ses dimensions respectables, ne le dépasse nullement. Ses abords ont été aménagés avec intelligence par un groupe de chômeurs qui a travaillé à la satisfaction de l'autorité compétente.

Insistons sur la distribution des divers locaux. Les contagieux et les tuberculeux seront hospitalisés dans des divisions séparées et indépendantes sous tous les rapports du reste du bâtiment, de telle sorte qu'aucune communication même indirecte ne sera possible entre eux et les autres malades. Ainsi, de patients entrant à l'Hôpital peuvent être assurés d'avance que tout rapport avec des personnes atteintes de maladies contagieuses, tuberculose comprise, leur sera épargné, de par la disposition des lieux et l'organisation du service intérieur.

Des dortoirs à plusieurs lits, des chambres pour pensionnaires à 1-2 lits reçoivent les malades. Tous ces locaux sont munis de grandes portes-fenêtres, exposés au soleil, très clairs, très simples dans leur aménagement,



mais chacun d'une teinte particulière. Au rez-de-chaussée, une grande salle, dite de réunion, qui servira de lieu de culte, etc. Partout des sols en caoutchouc ou des linoléums, des murs lavables, de telle sorte que l'on pourra nettoyer et faire la guerre aux microbes avec la plus grande facilité. Le personnel, lui aussi, sera logé dans des conditions absolument confortables.

Un hôpital moderne doit être pourvu des installations techniques, opératoires et sanitaires les plus perfectionnées. Notre établissement satisfait à toutes les exigences que l'on peut formuler dans ce domaine, tout spécialement la salle d'opération éclairée par une lampe qui est une vraie merveille de l'art optique; dans son voisinage immédiat se trouvent les salles de stérilisation, de pansement, de radiographie, d'accouchement; le laboratoire médical, etc.

Un ascenseur permet de rapides communications verticales à l'intérieur du bâtiment et l'électricité, fée bienfaisante dont l'homme a su par son génie se concilier peu à peu le concours, est utilisée à des fins multiples: éclairage, cuisine, signaux d'appel, augmentation de la pression de l'eau ménagère, etc. Toute l'installation électrique, qui comporte des km. de fils, est tout à l'honneur du Service électrique Le Chenit-La Lieu, chef et ouvriers, qui l'a conçue et exécutée de telle façon qu'elle a fonctionné de suite sans accroc.

Une installation au mazout assure le chauffage général dans les meilleures conditions.

Rien dans ce bâtiment n'a été sacrifié au luxe. Au contraire, tout a été conçu et exécuté dans le but de satisfaire aux exigences de sa destination, — savoir: assurer dans les meilleures conditions possibles le traitement chirurgical et médical de ceux qui viendront lui demander la guérison de leurs maux ou tout au moins le soulagement de leurs souffrances.

Le service médical sera assuré par les deux médecins du District: le service chirurgical, par M. le Dr Rochat, chirurgien de grande valeur, ex-chef de clinique à l'Hôpital cantonal à Lausanne.

Dans cet institut hospitalier, tous les malades, les accidentés, d'où qu'ils viennent, quelles que soient leur nationalité, leurs opinions religieuses ou politiques, seront accueil-

Suite en page 24





SIX MAI 1933

POSE DE LA PREMIERE



Dans les autorités de 1933, on reconnaît: MM. Henri Gallay, Charles Piguet, Ernest Aubert, gardes police Guignard Ed. & Golay-Martin A., Paul Lugrin, Olivier Giriens, Léon Aubert, Isaac Golay, Marius Meylan, Marc Guignard

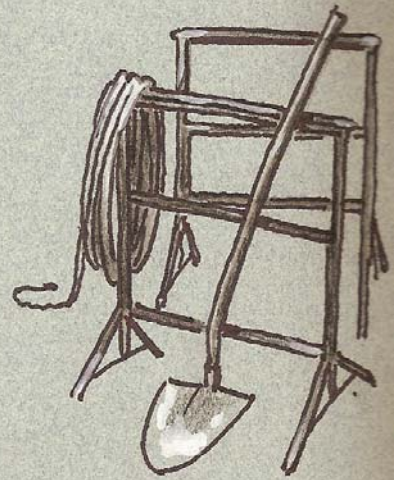
Chs William Aubert, Paul Givel, Wilhem Dèpraz  
Marcel-Ami Aubert, Georges Gallay, T. Christen,  
de dos, pasteur André Bovon  
à gauche, un terrassier, H<sup>i</sup> Guignard (chômeur)





De droite à gauche:  
M. Francis MASSY, père  
Emile-G.~ PIGUET  
Samuel AUBERT  
Charles DEPIERRE







lis avec tous les égards demandés par leur état de santé physique ou morale et recevront aussitôt des soins entendus. Pour les malades de la contrée même, ne sera-ce pas un grand soulagement que de se sentir à proximité immédiate de leurs familles, de leurs proches, plutôt que dans un hôpital lointain, à l'ambiance toute différente. Dans ces conditions, il résultera certainement un moral meilleur capable dans bien des cas de favoriser la guérison. D'autre part, les familles seront moins inquiètes, sachant leurs malades tout proches, et en situation de pouvoir être visités ou du moins d'obtenir des nouvelles chaque jour.

Jadis, un peu partout, l'on nourrissait d'incroyables préventions à l'égard des établissements hospitaliers et d'habitude ce n'était qu'à la dernière, que l'on consentait à leur confier un membre de sa famille. Ces temps sont heureusement révolus. Cependant, ici, à la Vallée, on s'adresse à St-Loup ou à l'Hôpital cantonal, essentiellement pour les cas exigeant un traitement opératoire immédiat. Quant aux personnes atteintes de « maladies ordinaires », peu nombreuses sont celles qui sont évacuées sur l'un ou l'autre de ces hôpitaux ou sur Leysin, qui, Leysin surtout, sont volontiers encombrés, d'un attente plus ou moins prolongée pour les inscrits. Et pourtant, dans de nombreux cas, tuberculose ou pré-tuberculose par exemple, un retard à l'hospitalisation d'une faible durée peut être fatal.

où pré-tuberculose par exemple, un retard à l'hospitalisation d'une faible durée peut être fatal.

Maintenant, nous nous trouvons dans des conditions nouvelles. Notre contrée possède un hôpital, très bien équipé, pourvu de divisions indépendantes pour contagieux et pour tuberculeux. Allons-nous hésiter et utiliser notre institution uniquement pour les accidents et les personnes à opérer sans nous préoccuper des malades proprement dits dont l'hospitalisation est désirable et souvent même urgente! A ce propos, il est des gens qui pensent: nos malades, nous voulons les soigner nous-mêmes à la maison, ils le seront tout aussi bien qu'à l'Hôpital. Dans de nombreux cas, il en pourra être ainsi, mais dans d'autres? Voyons! Quand la rougeole ou la scarlatine éclate subitement dans une famille plus ou moins nombreuse, la place de l'enfant frappé n'est-elle pas à l'infirmerie, plutôt que chez lui, pour des raisons qu'il est inutile de développer ici? Quand



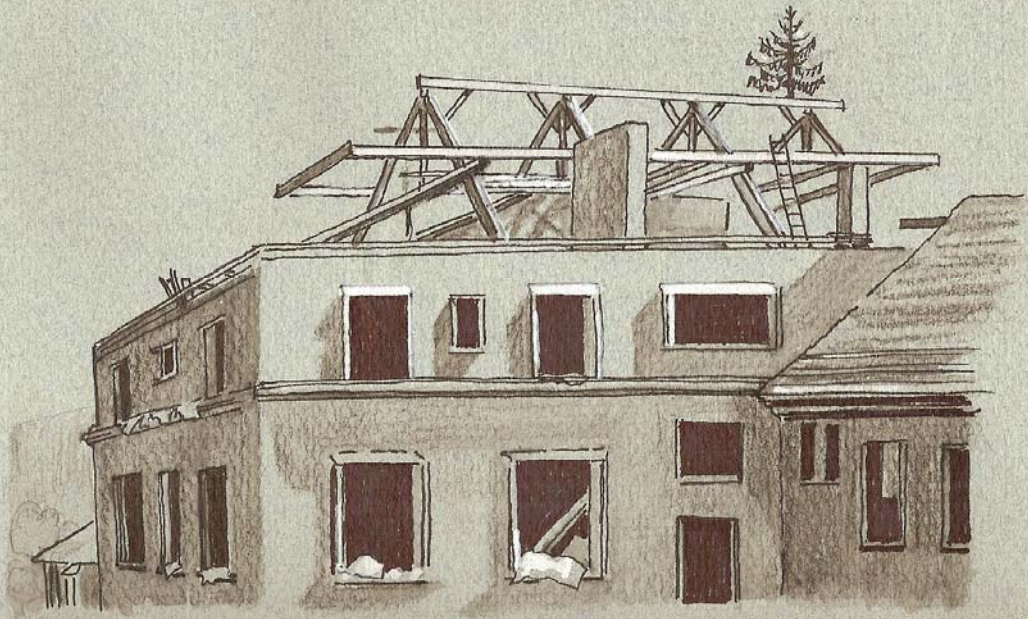
un jeune homme ou une jeune fille est menacé de tuberculose et que son état exige non seulement une surveillance médicale soignée

un jeune homme ou une jeune fille est menacé de tuberculose et que son état exige non seulement une surveillance médicale soignée, mais encore l'isolement, n'est-il pas préférable qu'il ou elle soit hospitalisé plutôt que de demeurer au domicile familial? Quand une personne âgée et vivant seule tombe malade, ne vaut-il pas mieux la conduire à l'Hôpital, plutôt que de l'abandonner aux soins de ses voisins, si charitables soient-ils? Quand une mère de famille est sur le point d'accoucher, n'est-il pas indiqué qu'elle se rende à la salle spéciale de l'Hôpital réservée aux accouchements tant qu'il le faudra, elle sera sous surveillance? Quand une personne est atteinte d'une maladie longue et grave, exigeant des soins précis et réguliers, n'est-ce pas à l'Hôpital qu'elle doit demander le traitement approprié? Etc! Qu'on ne l'oublie pas, les malades soignés à l'Hôpital, jouiront de la tranquillité, des soins entendus et dévoués, d'une surveillance constante et réconfortante. En va-t-il toujours ainsi pour ceux qui sont traités à domicile?

L'Hôpital de la Vallée de Joux est né; ses portes sont ouvertes à tous ceux dont l'état de santé réclame des soins chirurgicaux ou simplement médicaux. Dans notre contrée, chacun fait des vœux pour que tous les apports il remplisse la fonction ardemment désirée par ses initiateurs et tous ceux qui ont lutté en faveur de sa réalisation; chacun, disons nous, espère qu'il rendra tous les services attendus, avec cette restriction, toutefois, que les clients qui contribueront à sa réputation seront... les autres et non pas soi.



AOUT 1933



Comme un nouveau-né, vulnérable et nu!  
Sans passé, sans arbre, sans écriteau,  
Sans âme, sans voiture et sans rideaux!



Pourtant, tel qu'il fut à  
cette époque, une fillette  
y naquit, dont voici le  
portrait quelques mois  
après. (à gauche!)  
Première naissance  
à notre hôpital !

Actuellement  
Madame H. Cotting-Meylan  
Boulangerie des Charbonnières.

*INAUGURATION*  
*de l'Hôpital de la Vallée de Joux*  
*LE SENTIER*

*le samedi 17 novembre 1934*

---

*PROGRAMME:*

*14 h. 15. Rendez-vous des invités à l'Hôpital et cérémonie de la remise du bâtiment par les Autorités communales au Conseil d'Administration. Visite de l'Hôpital par les invités.*

*16 h. Partie officielle et collation.*

---

*Carte d'invitation*

*adressée à*

*M* .....

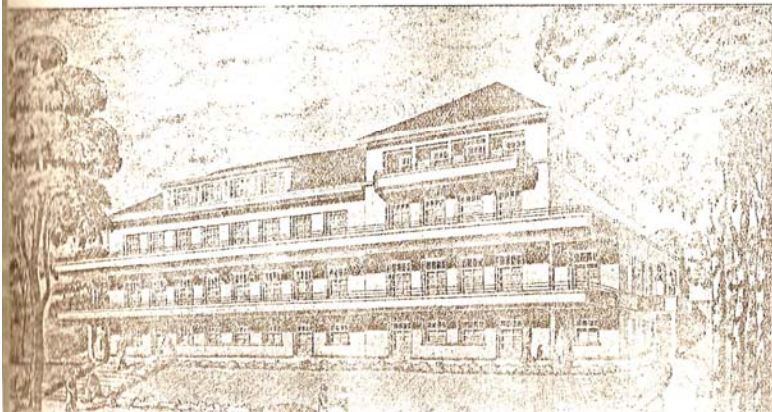




Monsieur Paul GIVEL 1875-1950  
Premier Président du Conseil  
d'Administration de l'Hôpital

uille d'Avis de la Vallée de Joux

# INAUGURATION DE de La Vallée de Joux, Le Sentier



## Programme d'inauguration

14 h. 15. Rendez-vous des invités à l'Hôpital et cérémonie de la remise du bâtiment par les Autorités communales au Conseil d'Administration. Discours du représentant de la Municipalité. Réponse du président du Conseil. Allocution de M. le pasteur Bovon.

La cérémonie est prévue devant le bâtiment. Elle est publique.

Visite de l'Hôpital par les invités.

16 h. Grande salle : Partie oratoire ouverte par le discours de M. Bosset, conseiller d'Etat. Collation.

SUPPLÉMENT DU N° 46  
de la  
feuille d'Avis de la Vallée de Joux

# INAUGURATION DE de La Vallée de Joux, Le Sentier



## Programme d'inauguration

14 h. 15. Rendez-vous des invités à l'Hôpital et cérémonie de la remise du bâtiment par les Autorités communales au Conseil d'Administra-



Soeur  
Antoinette  
Jäggi  
1899-1972

Directrice  
1934 - 1962



Ce n'est pas en quelques lignes qu'il est possible de retracer toute l'activité débordante de Soeur Antoinette, qui fut pendant 28 ans, la Soeur-directrice de cette maison à laquelle elle a tant donné.

Dotée d'une autorité naturelle, elle avait le sens de l'organisation qui lui permettait de faire face à toutes les situations, combien difficiles parfois.

Soeur Antoinette apportait la sécurité aux malades... aussi a-t-elle merveilleusement secondé le Dr RoCHAT avec qui elle faisait équipe : à eux deux ils menaient toute la barque, tant par leur autorité respective que par leur compétence.

Soeur A., était capable de remplir n'importe quel poste : radiologie, maternité, administration, cuisine, salle d'op' repassage et buanderie... Elle tenait la maison dans sa main ! Le personnel la craignait et la respectait ; en plein accord avec les autres soeurs, elle a su donner à l'hôpital un esprit d'amour pour tous.

Pendant les années de guerre, sa tâche fut énorme et l'introduction du rationnement n'a pas facilité le travail de bureau. Malgré tout cela, elle avait encore du temps pour consoler, encourager et même pour broder, tricoter et jouer. Econome à l'extrême : elle détestait le gaspillage !

Pour ceux qui l'ont connue, elle a creusé un profond sillon, mais il faut avoir vécu avec elle pour mesurer ce qu'elle a donné d'elle-même à l'hôpital, aussi suis-je reconnaissant de lui rendre cet humble hommage.

*Et. Monahan*



Soeur Antoinette & Mlle Lily Chenaux dans le 1er bureau !

## SOUVENIRS DES ANNEES 50

La vie est belle! - J'ai 12 ans, les vacances, et je vais passer la journée avec ma marraine! Qui est quelqu'un d'important : Soeur Antoinette - directrice!

A 8h30, je vais "faire" le courrier... tout est prêt = l'ordonnance pour la pharmacie - alternativement Nicole ou Trachsel - la clé de la case postale, le billet de Mariette Capt, qui aimerait un écheveau de coton bleu, pour broder une bavette de ses deux doigts restés valides, celui d'un grand'père : un paquet de tabac ; huit coeurs de citron pour la cuisine, une truite pour LA pensionnaire...

A mon retour, Marraine est à la salle d'opérations = elle assiste le Dr Rochat pour une urgence et la nuit passée, elle a aidé à un accouchement compliqué. Une fois de retour, on descend à la cave à provisions pour la distribution hebdomadaire : sur un chariot, une série de boîtes

vides que l'on remplit à moitié de Vim ou de savon noir que l'on puise dans un petit tonneau, car il est inutile que les jeunes filles gaspillent les produits de nettoyage !!!

Un saut à la cuisine pour communiquer à Madame Taillens les menus de demain ; un autre saut pour chercher de la rhubarbe au jardin... et demain soir, il y aura des croûtes au fromage, spécialité de Mme Taillens.

Après dîner, je retourne en vitesse à l'hôpital, pour le quart d'heure du "Stop"; les dés roulent avec brio, et je

...me fais allégrement attraper! Puis viennent les petits calculs : je cherche dans le fichier les prix des comprimés : une boîte de 25 comprimés coûte Fr. 3.50 & Mairaine facture 45 ct pour 3 pastilles.

Téléphone! C'est le Dr Rochat : "Soeur, je vous envoie un bras à radiographier..." - Mairaine disparaît pour un moment; après la radio, elle a aidé à faire le plâtre. Soeur Thérèse arrive, le front tout rouge, signe qu'un de ses malades va mal : "Sors un moment, Manette, s'il te plaît!"

Après le courrier de l'après-midi, on ouvre vite la Tribune, page du mot croisé : c'est résolu rapidement! et on continue. Distribution des médicaments, visite-éclair à quelques malades, souper. Le soir, s'il n'y a pas d'imprévu, mairaine tricote ou coud un ours en peluche, car chaque enfant malade doit recevoir un cadeau à Noël.



Monsieur le Docteur  
Jämes ROCHAT  
6.2.1900



Aidant au petit d'homme ä entrer dans la vie,  
Accompagnant le vieux dans ses derniers moments,  
Vous avez dans ce val, donné votre énergie,  
Inlassable et humain, et pendant cinquante ans.

Aidant au petit d'homme ä entrer dans la vie,  
Accompagnant le vieux dans ses derniers moments,  
Vous avez dans ce val, donné votre énergie,  
Inlassable et humain, et pendant cinquante ans.

Car dès le premier jour, ä l'Hôpital, je pense,  
Présent chaque matin et revenant le soir,  
Des pauvres malheureux vous calmieZ la souffrance,  
En leur tendant la main, vous leur donnieZ l'espoir.

Et ainsi, chaque jour, tout le long du chemin.  
- Venir en aide ä l'homme était votre destin. -  
Combien de cas perdus arrachés ä la mort!

Au service de tous, point épargné du sort,  
Avez contre les maux mené le dur combat.  
Pour ce très grand amour, merci Docteur Rochat!

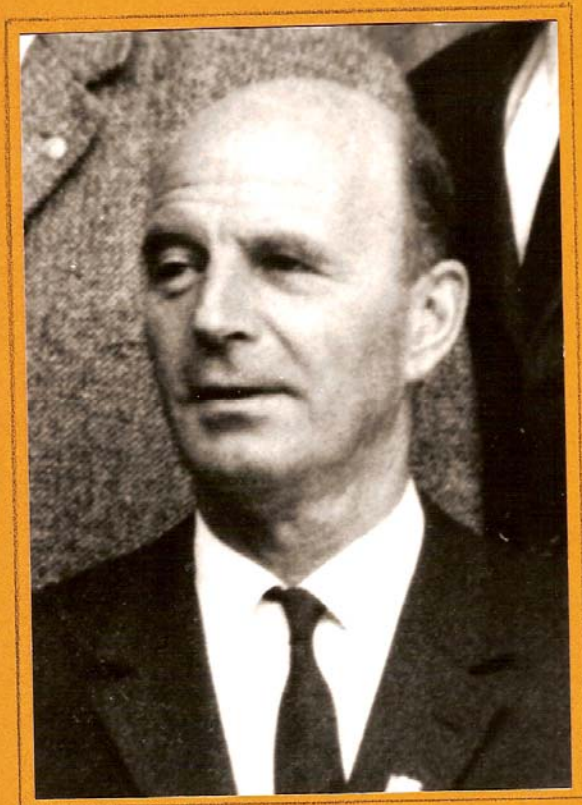
J.C.-Aubert



Joie et satisfaction dans toute la Vallée  
Une double Bourgeoisie d'Honneur!  
5 février 1966







Gabriel DEPRAZ  
entré au Conseil d'admini-  
stration en 1947, est  
devenu président du  
Comité directeur dès  
1950 jusqu'en 1978,  
soit : 31 ans dont  
27 ans comme  
PRESIDENT ! Merci !



André AUBERT  
Président en charge  
depuis 1978

## LES PRESIDENTS du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Messieurs

Paul Givel	Le Sentier	de	1935	à	1941
André Meylan	Le Sentier	de	1941	à	1947
Gabriel Dēpraz	Le Brassus	de	1947	à	1978
André Aubert	Le Brassus	de	1978	à	

## LES SECRETAIRES du CONSEIL

Emile G. Piguēt	Le Brassus	de	1935	à	1940
P. Edward Piguēt	Le Brassus	de	1940	à	1948
Hri Daniel Piguēt	Le Sentier	de	1948	à	1965
Charly RoCHAT	Le Sentier	de	1966	à	1968
Henri Sordet	Le Sentier	de	1969	à	1973
Gilbert Capt	Le Sentier	de	1974	à	1975
Marcel Golay - Caillet	L'Orient	de	1975	à	1977
Philippe Goy			1978	à	1979
Mart. Ballestraz Mme			1980		

## NOS SŒURS DE SAINT-LOUP

Antoinette	Jäggi	directrice	1934 à 1962
Renée	Chapuis		1934 à 1937
Charlotte	Ackermann		1934 à 1940
Irène	Rosset		1936 à 1947
Violette	Bühler		
Thérèse	Genier		1938 à 1967
Heidi	Amstutz		3 mois en 40
Mathilde	Vögel		1940 à 1972
Dora	Zürcher		1957 à 1962
Laure	Gafner		1948 à 1979
Elisabeth	Zimmermann		1956 à 1959
Ida	Bonjour - Henry		1961 à 1962
Amélie	Boccion	directrice	1962 à 1978
Yvonne	Cavin		1967 à 1974
Marie	Buff		1971 à 1981
Marianne	Morel		1976 à 1981
Anne-Marie	Jacot		1962 à 1964



# LE COLLEGE DES MEDECINS

DR. LOUIS DECOMBAZ	1935 à 1938
Jämes Rochat	1935 à 1982
Blaise Convert † 9.7.84	1948 à 1984
Pierre Comte	1951 à 1954
Fred. Lambelet	1955 à 1959
Rodolphe de Kalbermatten	1961 à 1966
Louis Ch.- Le Coultre	1962 à
Jacques-Hri PIGUET	1967 à 1984
Pierre Basset	1978 à
René Saulet	1978 à
Jaquier	1939 à 1947



# LES PRESIDENTES de la COUTURE

## MESDAMES

Francis Massy	L' Orient	de	1935 à 1940-42
Hector Reymond	Le Solliat	de	1942 à 1946-7
Wilhelm Dèpraz	Le Brassus	de	1947 à 1949
Lucie Gallay	Le Sentier	de	1950 à 1958
Charlotte Piguet	Le Sentier	de	1958 à 1964
Juliette Golay	Le Sentier	de	1965 à 1968
Louisette Gerbault	Chez-le-Maitre	de	1969 à 1973
Marguerite Capt	Le Brassus	de	1973 à 1978
Louisette Gerbault	Chez-le-Maitre	de	1978 à



## DAMES de la COUTURE et du REPASSAGE

AUBERT Antoinette	LACROIX Denise
† Julia (Samuel)	LECOULTRE † Marie
† Marguerite (Aug.)	LUGRIN † Germaine
† Sophie (Léon)	MASSY † Ellen (Francis père)
BERNEY † Blanche (Henri)	MEYLAN † Hélène (Roger)
CAPT - Griessen Germaine †	Louise
Marguerite	† Marguerite
Yvonne	† Thérèse
DEPIERRE Elizabeth †	NICOLE Clémentine
DEPRAZ † Alice (Wilhelm)	Henriette
† Clémentine	PIAZZINI † Zélie
DIDO † Emma	PIGUET Charlotte
GALLAY † Lucie	† Clémence
† Marguerite	† Josephine - Ravenaud
GAMBAZZI-Lecoultre Elise	REYMOND Blanche †
GANDER Eliane	† Eugénie (Hector)

DEPRAZ † Alice (Wilhelm)	Henriette
† Clémentine	PIAZZINI † Zélie
DIDO † Emma	PIGUET Charlotte
GALLAY † Lucie	† Clémence
† Marguerite	† Josephine - Ravenaud
GAMBAZZI-Lecoultre Elise	REYMOND Blanche †
GANDER Eliane	† Eugénie (Hector)
GERBAULT Louissette	† Gabrielle
GOLAY † Emilie (Robert)	† Hélène (Marcel)
† Eva (Marc Hri)	Louissette
Juliette (Hri Vinc)	ROCHAT † Anna (Onésime)
Marcelle	† Daisy
Yvonne	† Emma
GUIGNARD Blanche †	RUFFIEUX Laurence
- Lerch Marguerite †	REYMOND Claudine
Wilma † (Marc)	FORESTIER Thérèse



J.M. Hildebrand

Gabriel Dèpraz

Louis Meylan

## LES "CUMULARDS"

Soeur ANTOINETTE JAGGI

Directrice

Soeur Amélie BOCION

Directrice

Monsieur Guy GILLIERON

Administrateur

Monsieur J.M. HILDEBRAND

Administrateur

Mlle J. de Buck 1963 - 1971 Secrétaire-comptable

1978 - 1983

COMMISSION DE CONSTRUCTION

MM. Paul ROCHAT, Président	Le Sentier
Jacques PIGUET	Le Sentier
Daniel MEYLAN	L'Orient
Serge GUIGNARD	Le Lieu
Bernard MULLER	Le Pont
André AUBERT	Le Brassus
Jean-Marc HILDEBRAND	Le Sentier
François VEILLARD	Lausanne
Représentant de la Santé Publique	
Dr. Jacques-Hri PIGUET	Le Brassus

LES CAISSIERS, Messieurs

Isaac GOLAY	Le Sentier	1934 à 1937
Emile G.- PIGUET	Le Brassus	1938 à 1947
Georges GOLAY	Le Brassus	1947 à 1956
Louis MEYLAN	L'Arcadie	1956 à 1978

Puis ce fut la Fiduciaire!



## LES CHEFS DE CUISINE

Madame Elise CRETEGNY - Monnet 1935 - 1938  
Madame Madeleine TAILLENS 1938 - 1962  
Monsieur Gilbert BALSIGER dès 1963  
Madame Germaine MONACHON, remplaçante de 1962  
à 1982 pour les congés et vacances des chefs

## LES SAGES-FEMMES

Mademoiselle Elizabeth GOLAY 1934 à 1942  
Madame Violette BURET 1942 à 195  
puis elles se suivirent sporadiquement et à une telle  
allure que l'on en perdit... et le compte et les noms !



Dès 1934, de bonnes équipes se sont formées, aux "étages" comme ...



... aux cuisines



de g. à dr.

Mmes Elise Cretegnny-Monnet, cuisiniere - chef,  
Lilly Treichler, Louise

Emma Fontannaz & Nadine Gonthier  
(actuellement Mme Eric Lecoultre)

49

PREMIER AGRANDISSEMENT 1953-1955



Soeur Thérèse, Soeur Laure & Soeur Amélie



Durant les travaux, tout doit continuer...

DEUXIEME AGRANDISSEMENT 1965





NOEL s'est fêté chaque année depuis 1934 et parfois avec faste! Le rôle du 1er "Bon-Enfant" fut tenu par M. Pierre Campiotti bien connu de tous.





Tout ce qui sort de la blouse blanche appartient au Dr Yondo, qui a regagné son Afrique natale en laissant un excellent souvenir.



Madame Heidi Meylan-Kaiser  
1928 - 1982



Je fais quand même  
la cour à mon grand'  
père, mais c'est gagné  
d'avance... Vous sa-  
vez ce qu'il a dit ? -  
"Tu es ma plus belle  
fleur!" Pis c'est  
VRAI!

## LES "MONACHON"

Les troisième et quatrième piliers  
de l'hôpital aussi importants pour  
sa bonne marche que les deux  
autres piliers : Dr Rochat et Soeur Antoinette





Mlle Mariette Capt, est entrée à l'hôpital en 1944, pour y mourir... 27 ans plus tard, Ses dernières années s'écoulerent dans la petite chambre N° 112; à l'instar des marins, elle passait ses après-midis au "carré", en brodant inlassablement.

#### MALADES A L'HOPITAL DEPUIS PLUS DE DIX ANS

M. Henri MAGNIN	depuis le 16.7.59
Jeanne-Louise MEYLAN	18.3.68
Ella ROCHAT-Besse	11.10.58
Frida AUBERT	24.1.77



Henri MAGNIN





## LE PETIT CHOEUR DES DAMES DU BRASSUS

En 1935, les Soeurs lancent un appel aux sociétés pour distraire les malades. Le Choeur mixte des Unions Chrétiennes du Brassus viendra ainsi chanter chaque mois à l'Hôpital : des cantiques et des chants profanes. Un chœur de l'abbé Bovet "Le chagrin" de Madeleine provoqua quelques remous, où l'on ne chante que des chants convenables...

En 1935, les Soeurs lancent un appel aux sociétés pour distraire les malades. Le Choeur mixte des Unions Chrétiennes du Brassus viendra ainsi chanter chaque mois à l'Hôpital : des cantiques et des chants profanes. Un chœur de l'abbé Bovet "Le chagrin" de Madeleine provoqua quelques remous, où l'on ne chante que des chants convenables...

En 1939, les messieurs étant absents, nous continuons en chœur de dames et nous sommes toujours une douzaine, fidèles au poste, environ dix fois par année. Durant longtemps, nous avons réveillé les malades en chantant "Voici Noël" ou "À Toi la Gloire" le matin de Pâques. Maintenant, nous les laissons dormir...

Le petit Choeur a participé aux cultes de l'Inauguration (1982) et du 50<sup>me</sup> avec l'Orchestre

Poetica.

Un grand Merci!

1982



INAUGURATION

INAUGURATION

26 - 27 AOUT

LA CONVENTION  
FRANCO - SUISSE  
a été reconduite  
dès le 1er janvier  
1982, avec nos par-  
tenaires français, permet-  
tant ainsi les règlements  
des frais d'hospitalisation  
de malades venant de Bois  
d'Amont et pour qui La Vallée  
est le chemin le plus direct.



ENFIN LE VOILA FINI

DEHORS ...



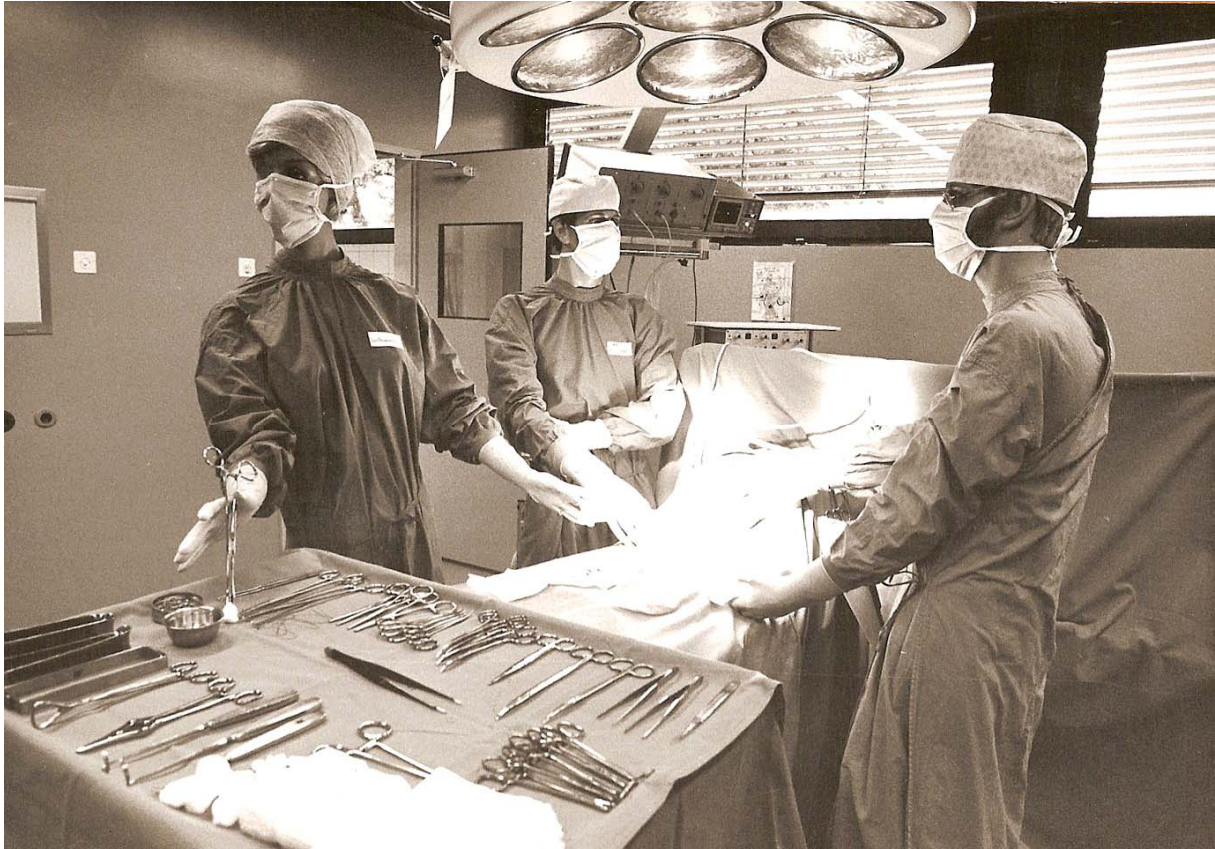
PREVISIONS DU TEMPS POUR LA JOURNEE  
DU SAMEDI 26 AOUT - BULLETIN DE 13H :

Très maussade avec quelques éclaircies en plaine;  
fortes rafales par vent d'ouest en montagne,  
déluge sur la Vallée de Joux. Températures  
en baisse, encore des précipitations...etc

Très maussade avec quelques éclaircies en plaine;  
fortes rafales par vent d'ouest en montagne,  
déluge sur la Vallée de Joux. Températures  
en baisse, encore des précipitations...etc



puis DEDANS !

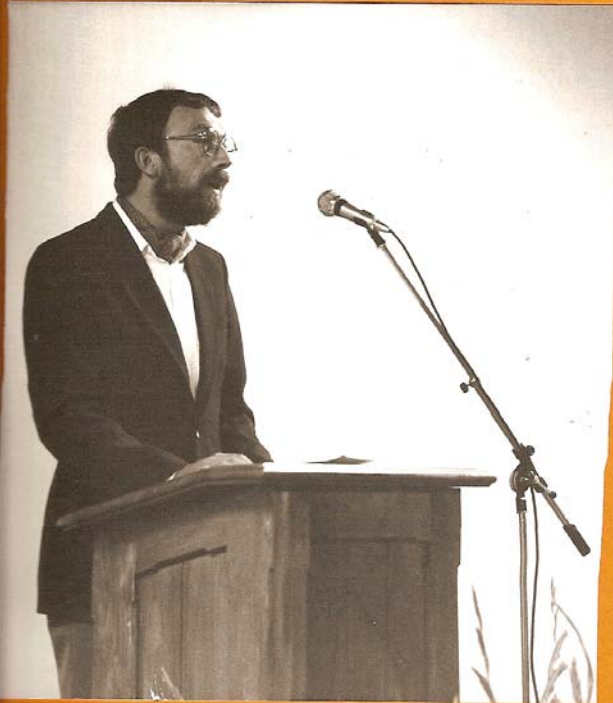


..et d'autres bien vivantes vous accueillent!



Monsieur le Pasteur du  
Brassus, Daniel Saugy

Notre Syndic, Madame  
Claudine Pigue



Une invention à deux voix ?  
C'est l'Eglise et l'Etat !





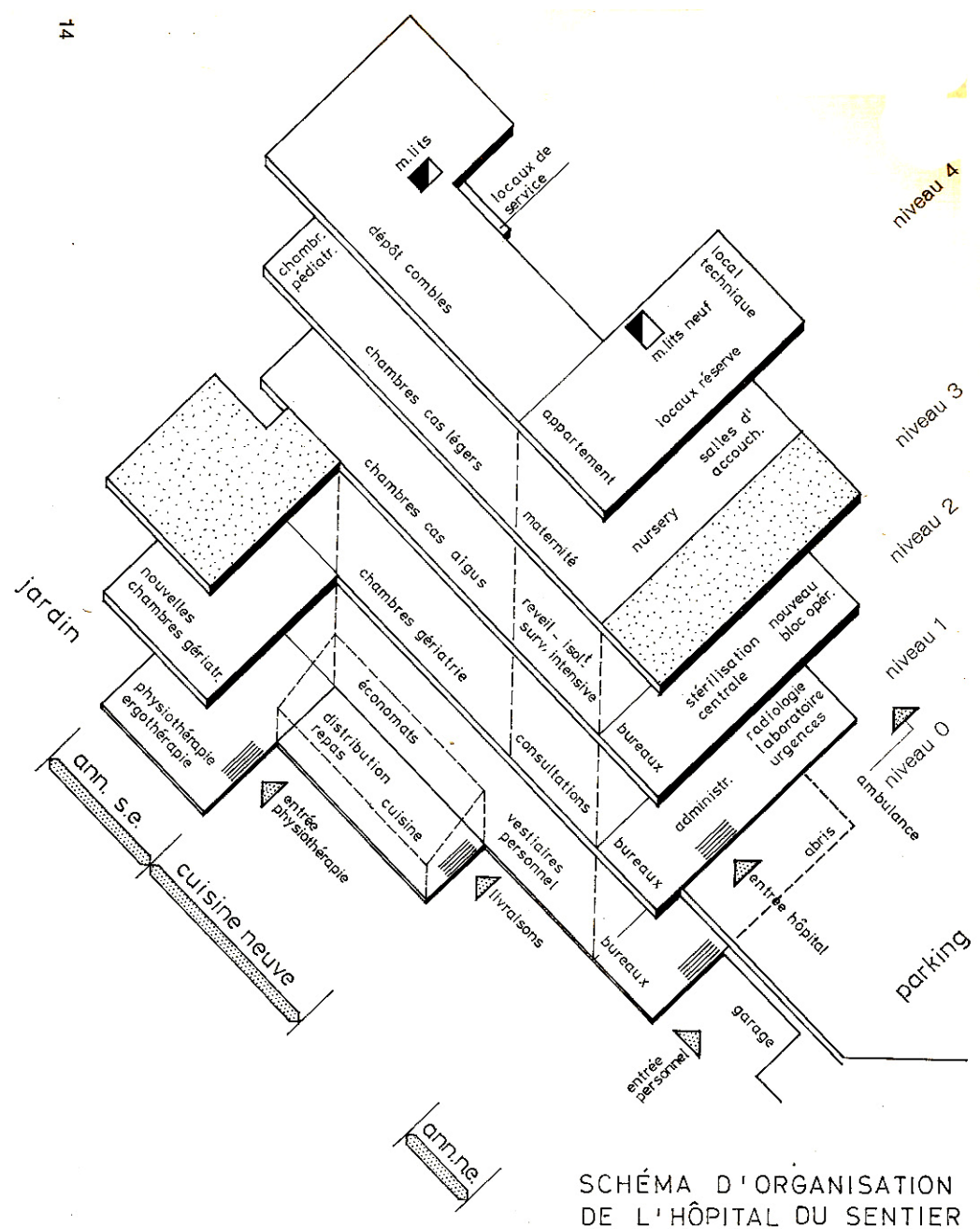
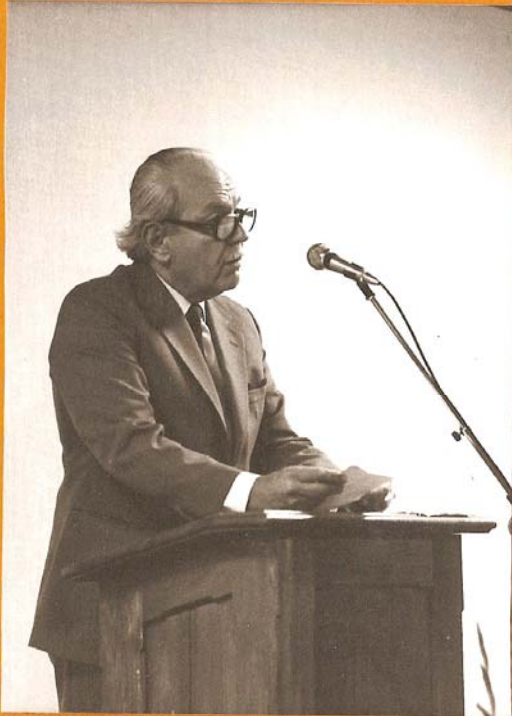
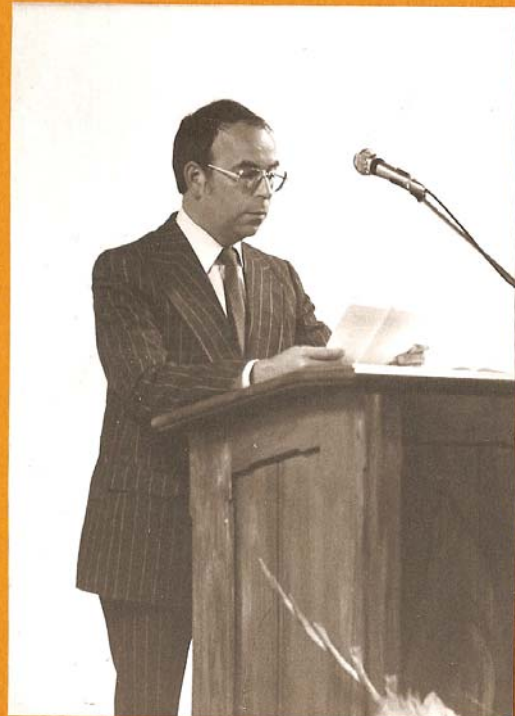


SCHÉMA D'ORGANISATION DE L'HÔPITAL DU SENTIER



Mr Jean-Claude AUBERT  
Pdt Com. d'Inauguration



Mr Paul ROCHAT - Malherbe  
Pdt Com. de Construction.





Dr René SAULET,  
Bois d'Amont



Monsieur le Conseiller d'Etat  
Claude PEREY









Journée officielle  
de l'inauguration de  
l'Hôpital de la Vallée de Joux  
le vendredi 27 août 1982

## PROGRAMME

*Dès 14 heures : Réception des invités.*

*14 h. 30 : Productions musicales avec la participation d'un orchestre champêtre et « Les Armaillis des Grands Plats ».*

*Allocution de bienvenue par M. Jean-Claude AUBERT, président de la commission d'inauguration.*

*Allocution de M. le pasteur Daniel SAUGY, Le Brassus.*

*Allocution de M. Christian EICHER, au nom des architectes.*

*Allocution de M. le Docteur René SAULET, doyen du collège des médecins.*

*Productions musicales*

*Allocution de M. Paul ROCHAT, président de la Commission de construction.*

*Allocution de M. André AUBERT, président du Conseil d'administration.*

*Productions musicales.*

*Allocution de Mme le Syndic du Chenit Claudine PIGUET.*

*Allocution de M. le Conseiller d'Etat Claude PEREY, chef du Département de l'Intérieur et de la Santé publique.*

*Productions musicales...*

*La partie officielle sera suivie d'une collation ainsi que de la visite de l'Hôpital.*



*[Signature]* P. L. Commission d'irrigation

Jean Bernay. Membre act. Conseil  
M. Bernay

M. SURAND Adjoint au maire BOIS D'AMONT

*[Signature]*

G. Monachy

17. 2014 *[Signature]* commissaire Sagot

Alfred G. Ferrum AG

A. Benoit, annuaire de l'Hôpital

Georges député

*[Signature]*

~~Alfred~~ Costruttore

*[Signature]*

Cherfuge ecclésiastique

Philippe Costr. diacre de paroisse

*[Signature]*  
MARC METAL

C. CORDEY.

~~Quincy~~

~~Perigault~~  
~~J. M. H.~~  
~~J. M. H.~~

Rochet Lake

L. Lebeck  
AAHUS

ML: GHRV  
Robande Coft

Daugy  
pasteur

G. Dupras

W. T. K. H.  
L. Lebeck

~~ML~~

W. Roche

G. Lebeck

~~FLIP~~

St. Roch

~~G. Lebeck~~

B. L. C.  
(B. MULLER)

~~Strapin~~  
M. H. M.

~~G. Lebeck~~  
B. Lebeck

~~Strapin~~  
(S. Freiss)

P. H. M.  
~~Strapin~~

Lebeck

Hammill

~~Strapin~~  
H. B. M.

Myed

Baylon

U. Rochet

Desent

B. Rivens

M. H. M.

H. Lebeck

~~Strapin~~

~~Strapin~~

~~Strapin~~

Merry

Vaudloises

Haylan Christiane

Caennet Christiane

Genevieve Rochet

Lilette Robyner. Le Lieu.

Simone Rochet

Denise Bercheland Le Lieu

Jeanine Rochat Veudoux,

Andrie Raymond Le Brassus

J. Mikerd de Brassus commission d'inaug

G. Christian A (Unifroid)

H. Dépey Le Brassus

Association suisse des hôpitaux Vaudois

Municipal du Ehemt

Comité Cantonal de l'Enfance

Comité Cantonal de l'Enfance

Albert Liff

~~Handy~~

J. H. H. H.

J. H. H. H.

Président du Conseil

Comité de l'Enfance

M. H. H.

Bernex.

Reyn. ~~de~~

Reyn. et Charles. ch. v.

Georges Noël, Georges

Vice Président du Conseil Général de Jura  
Ave. G. e. l'Indépendant H. T. Ma. Mous - France

Matile, Gazette de Lausanne

de Hms de Journal de Vallée

M. Fantali, ingénieur.

D. Golay, des bureaux Fantali

André Reymond est. du Feu.

Willi Schmid

~~Reymond~~

L. Rochat-juret

D. Rad

Delaratti Pietro

Mrs. PIETAT

sa. it. sic. 1857

M. M.

A. Chauvin

de la bar.

M. Lemaire

J. Saulo

Bureau 1740

H. W. Min. A. Goulet

F. Aeschel

~~Reymond~~

Att. de la bar.

Delat

Claudine Rochat Vandoise  
Rosa Weyler, Vandoise  
Christine Rochat Vandoise  
Béatrice Piquemont Vandoise le lieu  
Marie Piquet Vandoise le lieu  
Marthe Aubert, derrière - la - Côte  
M. Berry, Le Pont  
Marcel Schmitter, St. Silve.  
G. Pélou - Nouvelle Revue de l'Ine  
Meylan Paul Abuer  
Rochat Margaret.  
André Sahem  
Nadeleine Dergemont députée Teritet - Nantou  
Mauri Just, députée de Rom. de l'Ine  
Coeur Ruth Beeiker  
Sœur Ida Dubois  
Maurice Marchey, St. Romp  
G. Yver  
Yver, St. R. Peintre  
Meylan Lauriette  
F. Gautier mpt.  
L. G. Baudet  
J. E. Berry, Syndic de l'Albay  
G. Yver, ent. ent. fouille et Dupuis Orb.  
A. Tardif  
R. B. St. secrétaire du conseil

L. Gan  
P. Gay

castello, E.  
H. Scantoro  
Cantone Anna  
M. Maria Lamas  
Luna Lise Piquet  
Bluetta Simonis

Cristina Clavet  
Gymer  
Epilay  
Heisesanna  
Y. Maurer

Sarah A. Thaman

~~Shirley~~  
Martina Alaud

Edna Ryan  
G. Hardig  
Janae Le Couture  
E. G. G. G.  
H. Castella

J. Thalau

C. Schaefer

Phyllis  
Primenwald

M. Ann

J. P. Golow

Inellus

~~Mauchi~~

~~F. P. P.~~  
Kunneegger

E. Turner

Rymond Bernard  
Galard Marie Beale

S. Hayes

~~J. J. J.~~  
G. G. G.

F. Neylan

~~R. J. J.~~

~~M. M.~~

M. Luger

Pizzini

N. Locatelli

B. Michajen

Quod at

~~K. K.~~

A. Karan

~~F. F.~~

B. Pellet

~~H. H.~~

A. Kiever

~~P. P.~~

I. Aubert

~~M. M.~~

M. Thioy

~~C. C.~~

G. Hayes

~~M. M.~~

B. Rany

Rinde Haimy

~~M. M.~~

Andree Pellet

P. G. G.

E. G. G.

Jeanette Hawey

F. Depas

M. Murgia

~~G. G.~~

R. Epilay

~~M. M.~~

D. Marquet

J. Lantheman

~~M. M.~~

~~E. E.~~

~~M. M.~~

Odette Monnier

A. Aubert

H. Raiser

M. Fleidiger

L. J. Camus S.

N. Gander.

~~B. Chervant~~

~~Ch. Fleckner~~

~~M. Baud. Poud~~

~~H. Meylan.~~

~~M. J. J.~~

~~F. Fleckner~~

Rochat Verona

L. Magnenat

Veronik Joby

T. Soulet

D. Bouey.

C. Lecanette

B. Schenck

G. Balize

A. Rochat

Z. Frei

~~N. Schenck~~

Em. Andrews

J. Monoton

~~Alphonse~~

A. Prunier

Am. H. et cc Etude des Maladies Surtout

Alphonse Richer

Am. H. - Desmets

Alphonse syndicat des Chemins

P. St. Louis

P. H. L. comite Hospital

Ph. de Hastue

Maitre Harcoses

Alphonse

D. Am. Municipal

Alphonse

Alphonse M. H. L.

Alphonse

G. Joly dir. SEVT.

Alphonse - D. H. L.

~~Alphonse~~

Alphonse

Alphonse

Alphonse

Alphonse

M. Christie



~~\_\_\_\_\_~~  
Roeluis B

MC Gyzel  
Tijpout

~~\_\_\_\_\_~~  
A Drailleter

J. J. L

Member

m. gert  
~~\_\_\_\_\_~~

Russel Groke

Indenmann

1. J. J. L  
H. J. J.

~~\_\_\_\_\_~~

F. J. J.

M. P. J. J.

~~\_\_\_\_\_~~  
J. J. J.

J. J. J.  
~~\_\_\_\_\_~~

~~\_\_\_\_\_~~

Lambus

R. J. J. - Ing.

C. J. J.

~~\_\_\_\_\_~~

J. J. J.  
S. J. J.

Annick Roche

In Eric Roebat

~~\_\_\_\_\_~~

Directeur adms

R. J. J.

J. J. J.  
J. J. J.

J. J. J.